



COMMUNIQUÉ

Publication immédiate

Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire :
**LE CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT APPUIE LA DERNIÈRE VERSION, MAIS AVEC
QUELQUES MODIFICATIONS**

Rimouski, le 10 novembre 2010 – Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent appuie la dernière version du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) mais suggère quelques modifications mineures.

Depuis sa création en 1977, le conseil de l'environnement a toujours été un intervenant très actif pour promouvoir une foresterie durable et respectueuse de l'environnement. Il s'est aussi grandement impliqué dans la régionalisation de la gestion forestière en participant à la création de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) et à toutes les étapes de l'élaboration du PRDIRT.

Le PRDIRT traite de la forêt, de la faune, du territoire, de l'énergie et des mines. Il a été convenu d'élargir sa portée, qui ne visait que les terres du domaine de l'État, pour intégrer également les activités forestières en territoire privé. Compte tenu de l'importance de la forêt privée dans la région, le conseil de l'environnement salue cette décision qui favorisera plus de cohésion et l'arrimage entre les tenures privée et publique de la forêt.

Dans cette version toutefois, on lit en page 228 que « Les objectifs touchant d'autres ressources que les ressources forestières sont considérés valables pour les territoires privés (exemples : éolienne, paysages, récréotourisme) ». Le conseil de l'environnement estime qu'il est prématuré de généraliser les résultats obtenus sur la forêt privée aux ressources non forestières sans faire valider par des consultations structurées et spécifiques concernant ces autres secteurs d'activité en terres privées, à savoir la faune, le territoire, l'énergie et les mines. Nul doute que la région aurait avantage à se doter d'un tel plan régional et que l'actuel PRDIRT peut constituer un excellent point de départ pour inspirer positivement les gestionnaires du territoire privé, mais pas avant d'avoir tenu des démarches complémentaires de consultation sur la portée de son contenu en milieu privé.

En ce qui a trait aux objectifs et aux chantiers prioritaires du PRDIRT, le conseil de l'environnement transmet quelques propositions pour bonifier le plan. Il recommande entre autres d'ajouter dans la vision que le Bas-Saint-Laurent doit s'engager désormais sur une voie de développement qui visera à réduire sa dépendance au pétrole et à mettre en place des solutions de substitution et d'économie d'énergie.

L'avis du conseil de l'environnement est présenté le 10 novembre, à Mont-Joli, lors des audiences publiques organisées par la Conférence régionale des élus.

-30-

Source et informations : Luce Balthazar, directrice générale
418 721-5711